

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 12 octobre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 5 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Étaient présents : M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, M. Yves FERRIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à Mme Leslie DAVID, M. Bernard GIRAUD a donné pouvoir à M. François RUDEL, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à M. Jean DELAUGERRE.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

### 2023-54 : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR SPORTIF AVEC L'US CHAURIAT-VERTAIZON

M. le Maire informe le conseil municipal que l'intervenant musique ne pouvant plus intervenir à l'école de Dallet, l'équipe enseignante, au vu des préconisations de l'Education nationale en lien avec l'organisation des JO 2024, a souhaité bénéficier de l'intervention d'un animateur sportif, maximum 7h hebdomadaires, à raison 1.5h par classe et 1h pour la classe de PS/MS,

L'Union sportive Chauriat-Vertaizon a la possibilité de mettre à disposition une animatrice sportive en contrat d'apprentissage BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT) ou tout autre Educateur sportif titulaire d'un BPJEPS Activités, au tarif de 20 € / heure + le versement d'indemnités kilométriques,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec l'US Chauriat-Vertaizon à compter du 12 octobre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une animatrice sportive en contrat d'apprentissage BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT) ou tout autre Educateur sportif titulaire d'un BPJEPS Activités, au tarif de 20 € / heure + le versement d'indemnités kilométriques, ce tarif pouvant être révisé par avenant annuel à échéance du 31 août,

- **VALIDE** le démarrage de la mise à disposition à compter du 12 octobre 2023 jusqu'au 30 juin 2025,

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2023.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 12 octobre 2023,

Certifiée transmise en Préfecture, le 13 octobre 2023

Le Maire

Jean DELAUGERRE